

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 18 juillet 2018

APPEL À PROJETS FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) « FONCTIONNEMENT ET PROJETS INNOVANTS »

L'État se mobilise pour les associations !

Vous êtes une association et vous voulez développer vos projets ?
Cet appel à projets peut vous intéresser

Depuis le décret n°2018-460 du 8 juin 2018, le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est doté de nouveaux moyens.

Initialement destiné aux actions de formation des bénévoles, le FDVA a été élargi à de nouveaux axes.

Désormais, il comporte 3 volets :

- 1er volet : Soutien financier aux **actions de formation des bénévoles** (*appel à projets clos*) ;
- 2e volet : Soutien financier aux **projets liés au fonctionnement des associations et à leurs projets innovants** (*appel à projets en cours*) ;
- 3e volet : Validation des actions de formation dans le cadre du **compte d'engagement citoyen** (*appel à projets à venir*).

L'APPEL À PROJETS RELATIF AU 2^{ème} VOLET FDVA « FONCTIONNEMENT ET PROJETS INNOVANTS » EST OUVERT

Le FDVA « Fonctionnement et projets innovants » a pour objectif de soutenir le développement de la vie associative sur les territoires et dans tous les secteurs et de renforcer le maillage territorial associatif à travers 3 axes :

- Aide au fonctionnement et au développement du projet associatif pour les associations locales
- Aide aux projets visant l'appui et l'accompagnement des petites associations locales et de leurs bénévoles
- Soutien à des projets innovants

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pour en bénéficier, vous devez répondre à l'appel à projets avant le **10 septembre 2018 à 12h00**.

Les documents utiles peuvent être téléchargés sur le site : <http://cher.gouv.fr/> (rubrique *Politiques publiques > Sports et vie associative > Vie associative*).

Le Secrétaire Général
de la Préfecture

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher